

**OBJET ZAC DE BELLEPIERRE**  
**CRAC 2006**

---

L'opération d'aménagement de la ZAC de Bellepierre est en phase opérationnelle depuis 1983. Le programme de l'opération, achevé, compte plus de 800 logements collectifs et environ 800 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales, ainsi que des équipements publics.

La première phase a concerné la partie haute et centrale de la ZAC (secteur des Granits, opérations MAÏDO, OSMONDE...); la seconde phase s'est poursuivie dans la partie basse où se sont réalisées des opérations de logements sociaux de la SIDR et de la SODIAC. Celles-ci ont été complétées en 2006 et 2007 par une nouvelle opération de la SIDR, dénommée PITON MADORE, le long du Boulevard Gaston de Monnerville, fin du programme d'habitat de la ZAC.

La SEDRE a accompagné ces différentes opérations immobilières de la partie basse de la ZAC :

- en matière d'aménagement d'espaces publics, par la réalisation des voies structurantes de ces nouveaux quartiers et l'aménagement d'une aire de jeux et de détente entre l'Allée des Onyx et l'Allée des Pierres de Lune,
- en matière d'équipements publics et de services, par la cession de foncier destiné à la réalisation d'une école, d'un lycée, d'un gymnase, d'un plateau noir et d'une crèche.

Le programme d'aménagement a été complété par une intervention sur trois autres espaces publics :

- sur le quartier des Granits par l'aménagement de deux aires de loisirs (plate forme des Spinelles et amphithéâtre des granits) ; le dossier de la plate forme des Spinelles a fait l'objet d'un financement au titre du Contrat de Ville ;
- le long du Boulevard Gaston de Monnerville et en contrebas du lycée, par l'aménagement d'une placette en belvédère du Centre-Ville.

Les dernières actions avant clôture en 2008 de l'opération portent sur :

- les dernières régularisations foncières sur les espaces publics réalisés,
- la commercialisation de quelques entités foncières à des privés,
- les rétrocessions foncières à la Commune des terrains des équipements (à l'estimation des Domaines) et des espaces publics (rétrocession gratuite).

Sur ces bases, la SEDRE nous présente le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) de l'opération arrêté au 31 décembre 2006, dont le montant actualisé HT s'établit à 13 489 793,00 € HT au lieu de 13 371 889,00 € HT dans le dernier CRAC approuvé (soit + 117 894,00 € HT).

La rétrocession gratuite des voies publiques à la Ville, tout en ne changeant pas sur ce point le budget de la Commune, génère toutefois une participation communale complémentaire de 394 952,00 € HT.

Compte tenu de ces éléments d'information, je vous demande d'approuver le CRAC de la ZAC de Bellepierre au 31 décembre 2006, ayant valeur de bilan révisé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

OBJET ZAC DE BELLEPIERRE  
CRAC 2006

---

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative au droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/5-30 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Aménagement du Territoire, et 2° Finances et Administration Générale ;

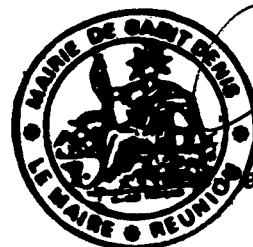
Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) de la ZAC de Bellepierre au 31 décembre 2006, faisant ressortir un montant de dépenses et recettes de 13 489 793,00 € HT.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 28 DEC. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

Paul VICTORIA